

**Groupe sénatorial d'amitié
France-Algérie**

**L'ALGÉRIE
sur le chemin des réformes**

**ACTES DU COLLOQUE
DU 18 OCTOBRE 2001**

Sous le haut patronage de :

Christian PONCELET, Président du Sénat

François HUWART, Secrétaire d'État au Commerce extérieur

Jean-Daniel GARDÈRE, Directeur général du Centre Français du Commerce Extérieur

et sous l'égide de :

Claude ESTIER, Président du groupe sénatorial d'amitié France-Algérie

en présence de :

Mourad MEDELICI, Ministre des Finances

Noureddine BOUKROUH, Ministre de la Participation et de la Coordination des réformes

et de :

Mohamed GHOUALMI, Ambassadeur d'Algérie en France

Hubert COLIN DE VERDIÈRE, Ambassadeur de France en Algérie

- SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU SÉNAT -

L'ALGÉRIE

**Colloque organisé par la Direction des Relations Internationales du
Sénat et le Centre Français du Commerce Extérieur**

*Ce colloque est placé sous le haut patronage de Christian PONCELET, Président du Sénat,
et de Jean-Daniel GARDÈRE, Directeur général du Centre Français du Commerce Extérieur.*

*Le colloque est présidé par Claude ESTIER,
Président du groupe sénatorial d'amitié France-Algérie.*

L'Algérie sur le chemin des réformes

Message d'accueil

**Claude ESTIER,
Président du Groupe sénatorial France-Algérie**

Messieurs les ministres, Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs, il me revient, en ma qualité de président du Groupe d'amitié sénatoriale France-Algérie, d'ouvrir et d'animer ce colloque, pour lequel nous avons dû refuser nombre d'inscriptions, faute de places en nombre suffisant dans cette salle.

Je vais maintenant vous donner lecture d'un message de Christian Poncelet, président du Sénat.

“ Le Sénat est heureux de l'occasion qui lui est donnée, tout au long d'un partenariat fructueux avec le Centre Français du Commerce Extérieur, d'accueillir régulièrement des rencontres de nature à renforcer les échanges économiques entre la France et des pays amis.

Parmi celles-ci, la rencontre d'aujourd'hui, à laquelle je ne peux participer hélas personnellement, revêt à mes yeux une dimension toute particulière.

Elle est d'abord rehaussée par la présence de deux ministres algériens de premier plan que je salue et auxquels je souhaite la plus cordiale bienvenue. Elle s'accompagne de rencontres bilatérales avec des chefs d'entreprise de nature à initier ou à renforcer des échanges économiques qui devraient se situer à un meilleur niveau.

Cette rencontre trouve aussi d'autant plus sa place au Sénat que notre Assemblée a reçu récemment le président Bouteflika, que je me suis rendu, avec plusieurs de mes collègues, en Algérie, et que le Sénat a donc pris toute sa part, avec les moyens de l'indispensable diplomatie parlementaire, au resserrement de nos liens trop longtemps distendus avec un pays qui est dans nos cœurs.

Les raisons du cœur sont enfin de celles que l'on ne peut cacher car elles imprègnent les relations de nos compatriotes avec l'Algérie, comme les miennes, illuminées de souvenirs personnels.

L'Algérie est clairement engagée sur le chemin des réformes. Ceux qui ont souffert de la voir s'enfoncer dans la violence ne peuvent que se réjouir d'apercevoir dans cette nuit, la levée progressive du jour. Nous savons que le chemin est long mais nous avons la certitude que le sens du mouvement ne changera pas.

A cette évolution nous avons un double intérêt à prendre notre part et je m'adresse d'abord en cela à nos entreprises.

Un intérêt politique car le développement économique de l'Algérie, l'établissement d'un grand marché maghrébin et méditerranéen ne peuvent que consolider la paix et la stabilité dans la région. L'équilibre même de l'Europe, dont le centre de gravité pourrait basculer plus à l'Est, rend même indispensable que les pays du Maghreb acquièrent un poids économique plus important.

Un intérêt économique car si la proximité fait de nos pays des partenaires naturels, dans le monde concurrentiel d'aujourd'hui, rien n'est acquis sans mérite ni effort. C'est donc à nos entreprises, dès lors que les autorités algériennes ont compris la nécessité de lever les barrières qui pourraient exister, de faire le pari de l'Algérie, d'être les premières à accompagner les réformes ».

Ouverture du colloque

**Jean-Daniel GARDÈRE,
Directeur général du Centre français du commerce extérieur**

Je me réjouis également du succès de la présente réunion, qui illustre une nouvelle fois l'excellente collaboration que nous avons initiée, voilà près de cinq ans, avec le Sénat. Ce partenariat permet de renforcer les synergies entre le monde des affaires et le monde de l'action publique. Dans le cadre des relations franco-algérienne, ces synergies sont nécessaires, plus que dans toute autre relation bilatérale. J'ajoute que cette synergie s'appuie très fortement sur les groupes d'amitié sénatoriaux. Notre clientèle d'entreprises au CFCE apprécie particulièrement ces réunions au Sénat, aussi bien pour l'hospitalité et le cadre agréables que pour la diversité et la richesse des contacts qu'elles peuvent y nouer.

Je dois bien entendu remercier tous les intervenants, notamment ceux venus de l'étranger. Je tiens également à remercier personnellement Jacques Dumasy pour son action en faveur de l'organisation de ce colloque.

En guise d'introduction, je souhaiterais citer trois chiffres. En 1998, nous avons organisé une première réunion sur l'Algérie ; elle avait réuni une centaine de participants. L'année suivante, 120 entreprises avaient souhaité participer à la deuxième réunion organisée à propos de l'Algérie. Pour la présente réunion, le président Estier l'a dit, nous avons dû refuser des dizaines d'inscriptions. C'est le signe que pour de très nombreuses PME, le marché algérien est une zone d'attraction très forte, tant il est vrai que nombre d'entre elles se sentent en terrain familier en Algérie.

Nous ne partons pas de zéro : les grands groupes ont déjà effectué leur retour en Algérie et accompagnent par leurs investissements la politique de relance conduite par ce pays. Mais l'Algérie a également besoin d'autres formes de partenariats et d'alliances, afin d'inscrire durablement des acteurs français dans le développement économique algérien. Nous allons aborder aujourd'hui de nombreux éléments qui témoignent de la volonté d'ouverture et de relance du gouvernement algérien. Cette ouverture est de nature à la fois endogène et exogène. Pour les entreprises, ce type de processus n'avance jamais assez vite et n'est jamais assez profond. C'est pourquoi, Messieurs les ministres, nous serons très attentifs aux avancées que vous allez nous présenter aujourd'hui.

La situation économique et financière de l'Algérie et le plan de relance économique

**Mourad MEDELICI,
Ministre algérien des Finances**

Je veux à mon tour vous dire le bonheur que nous avons de nous trouver en face d'un auditoire de qualité et l'espoir que nous avons de faire de cette journée une journée utile. Ses organisateurs, que je remercie au passage, ont fixé les deux principaux chapitres de mon intervention : la situation économique et financière de l'Algérie et le plan de relance, que je vais maintenant passer en revue.

L'Algérie a vécu dix années exceptionnelles, au cours desquelles elle a beaucoup changé au plan institutionnel et économique. Nous avons également connu les affres du terrorisme. Nous sommes en train de sortir progressivement de cette période, par la réconciliation de tous les Algériens et par une relance économique d'inspiration libérale, même si nous souhaitons tenir compte des spécificités locales.

I. L'économie algérienne

La présence parmi nous de nombreux chefs d'entreprise justifie que nous nous attardions quelque peu dans la sphère du réel. Quelle est la réalité de l'économie algérienne ? La plupart des chiffres que je citerai sont empruntés à l'année 2000 : sachez que la plupart d'entre eux seront en amélioration en 2001.

1. Les principaux secteurs économiques

On présente souvent l'Algérie comme un pays pétrolier. Il est vrai que les hydrocarbures y tiennent une place importante : 34 % du PIB. Il ne s'agit pas seulement de pétrole et de gaz, mais également de produits présentant une valeur ajoutée, tant sur le plan industriel que sur le plan commercial (GPL, hydrocarbures gazeux, produits raffinés...). Dans le secteur des hydrocarbures, depuis longtemps ouvert à la compétition, les investissements sont d'ores et déjà très significatifs.

Les services constituent le deuxième poste de la production intérieure brute, avec 24 %. Le commerce en représente un peu plus de la moitié. Les importations se montent à quelque 10 milliards de dollars par an, pour 20 milliards de dollars d'exportations, dont seulement 600 millions ne concernent pas les hydrocarbures. J'en profite d'ailleurs pour dire que nous avons répondu à l'invitation du CFCE non pas pour discuter du commerce extérieur, mais plutôt pour enrichir les liens entre le commerce extérieur et les investissements. Nous souhaitons faire de l'Algérie une terre d'accueil. Elle offre en effet des sites très favorables et des conditions intéressantes, notamment dans le cadre du développement des infrastructures touristiques.

Le troisième poste est le secteur agricole, qui profite lui aussi beaucoup de la libéralisation. Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en tenant compte de la forte sécheresse que nous subissons depuis quelques

années, nous constatons des progrès indéniables, tant dans la production végétale que dans la production animale. Il existe encore aujourd'hui des espaces disponibles qui permettent de produire davantage, tant pour le marché algérien que pour les marchés européens.

Une autre image d'Epinal fait de l'Algérie un pays d'industrie lourde. Or c'est sans doute le secteur qui a connu le plus de désinvestissements avec le plan d'ajustement structurel et les réformes que nous avons conduites ces dernières années. Cela ne doit pas cacher que certains secteurs et filières industriels ont réalisé des progrès très intéressants : chimie, pharmacie, matériaux de construction, mines et carrières, industries agroalimentaires sont des filières en expansion, où le rôle du secteur privé est considérable.

Le BTP, enfin, représente 10 % du PIB. L'Algérie est un pays immense, qui a besoin de voies de communication routières et ferroviaires, de barrages, d'infrastructures de communication, de logements. Votre savoir-faire est donc le bienvenu.

Globalement, les parts respectives du secteur public et du secteur privé sont équivalentes en termes de valeur ajoutée.

2. Le rôle de l'Etat

L'Etat est en train de revoir à la baisse son rôle d'opérateur économique, pour se concentrer sur ses missions régaliennes et son rôle de régulation. Son budget, qui représente 28 % du PIB, est très largement alimenté par la fiscalité pétrolière.

Je tiens à préciser que l'Etat consacre 28 % de son budget (d'un montant total de 7 milliards de dollars) à des dépenses d'équipement, soit un montant comparable au plan de relance que j'évoquerai tout à l'heure.

L'Etat emploie 1,5 million d'individus, sur une population active de 7,5 millions de personnes. Sur le plan social, c'est donc dans un souci permanent de concertation avec les organisations syndicales et la société civile que l'Etat essaie de faire avancer les réformes.

Au plan économique, six banques à capitaux publics concentrent 95 % de l'activité bancaire. Les ressources collectées proviennent à 51 % du secteur privé.

3. Quelques indicateurs

Notre balance commerciale est excédentaire depuis plusieurs années. Les réserves de change n'ont jamais été si importantes, la structure de l'endettement s'améliore (le service de la dette représente désormais moins de 20 % du PIB), le solde du Trésor à la Banque d'Algérie est extrêmement positif, l'inflation est limitée à 3 % et le dinar se porte plutôt bien, excepté par rapport au dollar.

En revanche, nous sommes préoccupés par la faiblesse des investissements et l'importance du taux de chômage (que nous estimons entre 27 et 29 %, pour une moyenne de 14 % dans les pays arabes). Des tensions intolérables viennent perturber la vie des citoyens en matière d'habitat, d'eau et de moyens de communication.

Les indicateurs macro-financiers sont donc exceptionnels ; le gouvernement souhaite en profiter pour se donner les moyens d'un plan de soutien à la relance, en attendant que les acteurs privés prennent le relais.

II. Le plan de soutien à la relance économique

Ce plan ne constitue pas un retour à la planification ou au dirigisme économique et ne doit pas être confondu avec le budget de l'Etat, même s'il est d'un montant équivalent, de l'ordre de 7 milliards de dollars ; il se présente en réalité comme un complément au budget.

Ce programme est d'abord orienté sur les infrastructures, dont nous pensons qu'elles permettront d'attirer les investissements nationaux et étrangers. Il s'agit aussi de stimuler la demande et de réduire le taux de chômage. Il vise également à instaurer un meilleur climat social, davantage propice à un développement économique harmonieux.

Les 7 milliards de dollars se répartissent de la manière suivante :

- 20 % pour le développement local ;
- 40 % pour le renforcement des services publics ;
- 18 % pour le développement des ressources humaines ;
- 18 % pour l'appui aux réformes (notamment l'amélioration du bilan des banques nationales pour les rendre éligibles aux partenariats).

Je ne détaillerai pas tous ces postes, préférant me concentrer sur le plus important, à savoir le renforcement de services publics, qui porte sur les infrastructures de communication, les routes, les voies ferrées, mais également les logements, dont la population a un cruel besoin. Le logement, en Algérie, relève désormais du secteur concurrentiel. Le concept de logement social est en train de régresser. Un programme de 50 000 logements locatifs a été lancé en 2001 et sera renouvelé en 2002. De nombreuses entreprises françaises ont d'ailleurs répondu à nos appels d'offres, et nous souhaitons qu'il continue à en être ainsi.

Ce plan de soutien à la relance a fait l'objet d'une loi de finances complémentaire, votée en juillet dernier, et qui comprend une série de mesures complémentaires :

- des mesures d'allègement fiscal, qui concernent notamment les investisseurs que vous êtes ;
- des mesures de renforcement de la transparence du système douanier, avec l'établissement d'un nouveau tarif douanier qui élimine les tarifs administrés et constitue la base de la négociation avec l'Union européenne.

Le plan de relance n'apporte que des débuts de solutions à certains problèmes. Nous devons par exemple poursuivre la réforme des finances publiques et celle des systèmes d'accès aux marchés publics afin d'accroître progressivement l'efficacité de la dépense publique.

Je voudrais conclure en vous indiquant que nous ne pouvons pas nous contenter de dire qui nous sommes ; nous avons également besoin de savoir qui vous êtes, afin que nous puissions travailler ensemble à des projets communs. Pendant trop longtemps, nous avons travaillé dans l'obscurité. Demain, nous serons des associés, et nous avons tous intérêt à nous connaître.

Les réformes économiques en Algérie

**Nourredine BOUKROUH,
Ministre algérien de la Participation et de la Coordination des réformes**

“ L'Algérie sur le chemin des réformes ” est le thème de cette rencontre. L'Algérie a emprunté ce chemin il y a une douzaine d'années. Depuis son accession à l'indépendance, elle a passé les trois quarts de son existence à bâtir un système politique, économique et social qui a subjugué, à l'époque, nombre de pays du Tiers Monde.

Les réformes ont débuté en 1988, année qui fut marquée par les émeutes d'octobre. Mais c'est dès le mois de janvier qu'ont été votées une série de lois visant à réformer les entreprises d'Etat, désormais soumises aux dispositions du code de commerce. La chute des prix du pétrole, donc le tarissement de la rente qui finançait les besoins sociaux depuis trente ans, a conduit les pouvoirs publics à prendre conscience de la nécessité de ces réformes.

La réforme porte également sur la transformation du mode de régulation de l'économie. Autrefois totalement régulée par l'Etat, l'économie a entamé une libéralisation progressive à travers une série de textes concernant le marché des biens et de services, les marchés monétaires et financiers ou les relations de travail. En 1991 a été adoptée une loi visant à réduire le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Un code des investissements libérant les initiatives a été mis en place pour la première fois en Algérie en 1993. En 1995, enfin, ont été prises deux ordonnances, l'une relative à la privatisation, l'autre à la gestion des capitaux marchands de l'Etat. Nous sommes ainsi passés en quelques années d'un modèle dirigiste, essentiellement d'Etat, à un modèle d'économie de marché.

Les réformes, cela dit, ne sauraient se résumer à la rédaction de textes législatifs ou réglementaires. Dans un pays qui a vécu les trois quarts de son existence dans un système, une culture aussi forte, il est très difficile d'accepter l'émergence d'un nouveau système et d'une nouvelle culture, qui plus est lorsque ceux-ci ont été vilipendés des années durant dans les écoles et les universités. Renier ce que nous avons adoré pendant trente ans pour appliquer un système capitaliste honni ne va absolument pas de soi. Les pouvoirs publics ont donc parfois donné l'impression de conduire les réformes à leur corps défendant, ce qui explique peut-être qu'elles n'aient pas toujours donné les résultats escomptés.

La réforme économique est inséparable de la réforme institutionnelle. En février 1989 a été mise en place une nouvelle constitution introduisant le pluralisme politique. Les dérapages institutionnels de 1990 et 1991 ont sans doute compromis les réformes économiques. Il ne s'agissait pas seulement, en effet, de conduire des réformes économiques, mais d'engager une refonte totale de l'Etat républicain.

Aujourd'hui, l'économie algérienne est ouverte. Le droit algérien offre des incitations nettes afin d'attirer les investisseurs étrangers. La volonté du gouvernement de consacrer l'économie de marché s'est traduite, il y a deux ans, par la création du ministère de la Participation et des Réformes. En juillet et août dernier ont été présentés une série de textes relatifs à la privatisation et à l'administration du secteur public et aux investissements. Depuis quelques mois, l'Algérie est donc dotée d'une législation beaucoup plus favorable aux investisseurs nationaux et étrangers. Alors que l'ancien code des investissements faisait reposer toute la responsabilité sur l'Agence de promotion et de suivi des investissements (APSI), un Conseil national de l'investissement a été mis en place. Cette autorité politique, présidée par le chef du gouvernement, peut se réunir à tout moment pour concéder à un investisseur des avantages qui ne seraient pas prévus par le nouveau code des investissements. Nous avons par ailleurs instauré quatre " guichets uniques ", chargés de faciliter les formalités administratives, comme l'ex-APSI, mais qui peuvent également prendre en charge les questions relatives au foncier. Tirant les expériences du passé, nous avons enfin mis en place un fonds d'appui aux investissements, qui vient d'être doté d'un montant important et sera opérationnel dès le mois de janvier 2002. Il vise à prendre en charge le montant des investissements d'infrastructure extérieurs aux sites où se concentrent la plupart des investissements. Nous souhaitons en effet encourager les investissements en dehors des zones côtières, en faisant en sorte que l'Etat assume toutes les dépenses nécessaires pour apporter le gaz, l'électricité, l'eau, voire prenne en charge la construction d'une route afin de desservir un site d'investissement potentiel.

Le nouveau code des investissements a également chamboulé le régime des avantages réservés aux investisseurs. On distingue désormais deux régimes, le régime général et le régime dérogatoire. Concernant le régime général, nous avons mis fin au caractère automatique de l'octroi de certains avantages, qui pouvaient nuire au libre jeu de la concurrence. Le régime dérogatoire, quant à lui, qui portera sur une durée plus importante (dix années au lieu de cinq précédemment), permet l'exonération totale de toute forme d'impôt, y compris l'impôt sur le revenu global (IRG). Plus de 90 % du territoire national est éligible à ce régime dérogatoire.

Nous avons également présenté, au mois d'août dernier, une ordonnance relative à la privatisation et à la gestion des entreprises publiques, qui permettra de lever de nombreux obstacles. Adoptée par le Parlement il y a quelques jours, ce texte permettra d'accélérer l'ouverture du capital des entreprises publiques à la prise de participations privées étrangères ou locales. Dans l'ancien dispositif, les partenaires potentiels ne savaient pas vraiment à qui s'adresser : désormais, le seul interlocuteur est l'entreprise elle-même. Les 1 400 entreprises publiques du pays ont été regroupées en ensembles cohérents, à la tête desquels se trouvent des Sociétés de gestion et de participation (SGP) chargées de coordonner les politiques de privatisation et de partenariat. Je rappelle que les seules privatisations totales qui aient eu lieu en Algérie ont été réalisées au profit des salariés des entreprises concernées. Les procédures ont été allégées et simplifiées. Après des années de dirigisme, de politique administrée des prix, de pression fiscale très élevée, nos entreprises ont aujourd'hui tous les atouts pour attirer des partenaires étrangers.

D'autres réformes sont en cours : réforme de la Justice, réforme de l'Etat. Des commissions d'experts ont été mises en place, à la demande du président de la République, et ont pour la plupart rendu leurs conclusions. Réforme économique et réforme institutionnelle se poursuivent donc.

Débat

Luc DEGUILLAUME, Spie SA

Spie, une entreprise du secteur du BTP, est présente en Algérie. Il y a plus de deux ans, une nouvelle convention de non double imposition a été signée. Elle n'a été ratifiée ni par le Parlement français, ni par le Parlement algérien. Pour quelles raisons ?

Mourad MEDELICI

Les processus de ratification sont très lents. Après la signature de l'accord de participation avec l'Union européenne, il faudra probablement attendre plus de deux ans avant que toutes les parties aient ratifié cette convention. Sachez en tous les cas que du côté algérien, rien ne s'oppose à une ratification rapide.

Claude ESTIER

Les délais de ratification des conventions sont effectivement toujours longs ; nous devons faire en sorte de les réduire.

Sadek ALLAG, Chambre de commerce et d'industrie de Paris

La lenteur des systèmes administratifs et financiers, l'instabilité politique et la violence endémique en Algérie préoccupent nombre de nos adhérents. Quelles réponses pouvez-vous apporter ? Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si les aides accordées par l'APSI seront maintenues.

Noureddine BOUKROUH

Je confirme que toutes les aides octroyées par l'APSI seront maintenues pour la durée initialement prévue, généralement cinq ans.

S'agissant de la sécurité, maintenant, je pose la question suivante : depuis les événements du 11 septembre, quel pays du monde peut se prévaloir d'un risque pays nul ? Les investisseurs internationaux devront sans doute, de ce point de vue, procéder à des révisions déchirantes.

Quant aux lenteurs que vous avez évoquées, toutes les réformes que je vous ai présentées visent précisément à simplifier et à alléger les circuits de décision. L'Algérie est désormais dotée d'une instrumentation juridique performante.

Serge GORSKI, cabinet TTI - Techno Transfert International

TTI est un petit cabinet de formation spécialisé à l'international. Nous sommes présents depuis une dizaine d'années en Algérie. Je souhaitais souligner que l'économie se construit aussi avec des hommes et des femmes. En Algérie, nous constatons d'importantes déficiences dans le système de formation. Quels sont les projets du gouvernement algérien dans ce domaine ?

Mourad MEDELICI

Vous me donnez l'occasion de souligner l'importance des questions d'éducation et de formation, ce que je n'ai pas pu faire au cours de mon exposé, faute de temps. Une importante réforme de l'éducation est en préparation et devrait entrer en application dans les prochains mois. Il s'agit là aussi d'adapter le système algérien d'éducation et de formation à l'économie de marché.

S'agissant des lenteurs qui ont été évoquées par Monsieur ALLAG, j'ajouterai, pour ce qui relève de ma responsabilité, que les investisseurs disposeront désormais d'un guichet fiscal unique. J'ajoute que des outils nouveaux seront mis en place dans les ports et aéroports pour accélérer et faciliter le dédouanement.

Seddik LARKECHE, European North Africans

Comment lever les facteurs de blocage en facilitant l'identification des partenaires et le montage de projets ? Il n'existe aucune structure dans ce domaine. De véritables relations de partenariat entre les PME des deux rives de la Méditerranée ne pourront se nouer que si une telle structure est mise en place en France comme en Algérie.

René HANS, société FTL

Nous souhaitons acquérir la majorité des parts d'une société textile publique, dont nous essayons depuis trois mois de connaître la valorisation. Par ailleurs, les effectifs de cette société ne correspondent pas à sa production. Comment les réduire ?

Michel HABIB-DELONCLE, président de la Chambre de commerce franco-arabe

Comment l'Algérie peut-elle financer son programme de réformes avec des ressources aussi soumises aux fluctuations imprévisibles du cours du pétrole ?

Habib ZERHOUNI, ONG Promotion relations économiques Algérie-France

Le droit des affaires n'a fait l'objet, jusqu'ici, d'aucune réforme. Comment le gouvernement entend-il faire participer les avocats algériens spécialisés à cette réforme ? Prévoit-il une remise à niveau de ce volet stratégique du dispositif économique de l'Algérie ?

Noureddine BOUKROUH

S'agissant du partenariat algéro-français, d'excellentes relations auraient normalement dû prévaloir entre nos deux pays, non pas du fait des politiques, mais du simple fait de la proximité des agents économiques de nos deux pays. Un système de coopération, me semble-t-il, doit être basé sur les individus, sur les relations entre les agents économiques eux-mêmes. Il ne faut pas tout attendre de l'Etat ! Il existe déjà des espaces de relations, comme la Chambre de commerce franco-algérienne. Il reste à trouver des mécanismes plus durables, capables de résister à l'épreuve du temps.

Monsieur Hans, concernant les relations de votre société avec une entreprise de textile, sachez que mes services sont là pour vous aider dans votre recherche de partenariat ou dans votre négociation. Il faut préciser que cela fait seulement un mois que nous en avons le pouvoir. Mais nous avons maintenant les moyens d'aller vite, car le circuit de décision est grandement simplifié.

Je précise que lorsque j'ai travaillé sur les projets d'ordonnances, j'ai fait appel à toutes les expertises nationales et même étrangères. Nous travaillons régulièrement avec les représentants de la société civile, par exemple l'Ordre des experts-comptables.

Mourad MEDELCI

Quatre voies sont suivies dans le cadre de la gestion des fluctuations du baril :

- la création en avril dernier d'un fonds de régulation, qui jusqu'à présent fonctionne bien ;
- la recherche de financements longs pour nos projets d'infrastructure ;
- la bonne gestion des finances publiques ;
- la sortie de l'impasse budgétaire.

La modernisation du secteur public

Younès BENAÏSSA,
Directeur de division au ministère algérien de la Participation
et de la Coordination des réformes

I. Le secteur public algérien

Le secteur public algérien se définit comme l'ensemble des entreprises dont le capital est détenu directement ou indirectement par l'Etat. Il comporte 1 400 entreprises, affiliées à 36 sociétés de gestion et de participation (hors secteur des hydrocarbures).

II. Historique du secteur public

L'évolution du secteur public s'est réalisée en quatre grandes étapes. La dernière fera l'objet d'un point particulier.

- **1966-1978**

A l'époque, l'entreprise nationale apparaît comme le prolongement de l'administration.

- **1978-1988**

Marquée par la mise en œuvre de la restructuration organique, cette période ne produira pas les effets escomptés, en raison des effets pervers de l'atomisation des fonctions, de la régionalisation, de l'effacement des logiques de branche et de filière et de la chute du volume des moyens de paiement extérieurs. Elle démontrera la nécessité de réhabiliter les critères de gestion financière.

- **1988-1995**

Durant cette période, un ensemble de réformes sont engagées afin de conférer aux entreprises nationales les moyens de leur autonomie. L'entreprise publique est désormais une personne morale distincte de l'Etat, possédant son autonomie financière. L'Etat crée des structures spécialisées, dénommées "fonds de participation", auxquelles il délègue la gestion de ses participations. La loi domaniale, en 1990, rend cessibles les biens relevant du domaine privé de l'Etat. Cette formule démontrera vite ses limites avec l'accroissement de la crise des liquidités en 1993 et 1994, qui obligera l'Etat à rééchelonner sa dette avec l'aide du FMI.

III. La période 1995-2001

En 1995, un nouveau dispositif à trois niveaux – stratégique, institutionnel et opérationnel – est mis en place. Les entreprises publiques sont désormais soumises sans restriction aux dispositions du code de commerce. Le capital est cessible et l'entreprise publique est susceptible de faillite.

Les difficultés financières des entreprises s'aggravant en raison de la chute du dinar et de la hausse des taux d'intérêt, les pouvoirs publics mettent en place en 1996 le dispositif banques/entreprises, conçu comme l'ultime étape de préparation des EPE à la privatisation. Il s'agit notamment de permettre aux banques d'intervenir plus activement dans l'accompagnement des entreprises publiques et d'alléger les obstacles majeurs qui freinaient l'activité des entreprises : réduction des sureffectifs, cessions d'actifs, filialisation des activités, recentrage de l'entreprise sur ses métiers de base... Le travail accompli produit certes des résultats encourageants, mais il demeure insuffisant. L'ordonnance 95-22, rédigée sur le modèle de textes similaires dans d'autres pays et principal texte d'ancrage du programme de privatisations, ne constitue pas l'unique canal des opérations de privatisation ; la cession d'actifs est en effet rendue possible par l'existence de deux autres canaux officiels.

Cette situation, caractérisée par la multiplication des intervenants et la confusion de leurs attributions dans le processus de privatisation, conduit à la création, en 1999, d'un ministère de la Participation et de la Coordination des réformes doté de larges attributions. L'ordonnance promulguée le 20 août est fondée sur les principes directeurs suivants :

- la mise en œuvre d'un cadre législatif unique pour la gestion de l'ensemble des privatisations ;
- la prise en charge par le Ministère de toutes les opérations relatives à la privatisation ;

- la mise en œuvre de l'intéressement des salariés aux entreprises à privatiser.

Les entreprises publiques ont perdu ces dernières années près de 300 000 travailleurs. Ces mesures sont aujourd'hui perçues par les travailleurs et les syndicats comme un mal nécessaire. Le syndicat national adhère aujourd'hui pleinement à l'idée de privatisation, qu'il considère comme une chance ultime pour la préservation de l'emploi. La modernisation du secteur public a un coût, mais les privatisations partielles ou totales constituent les moyens les plus sûrs de la conduire. Ce chantier exige à la fois des moyens financiers, une technologie avancée, un savoir-faire technique et un management de qualité : il existe donc pour les entreprises françaises et étrangères de nombreuses perspectives de partenariat.

Les nouvelles lois dans le secteur de l'énergie et des mines

Nadjet DALI ALI,
Directrice de l'ingénierie financière, Sonatrach

I. Les orientations gouvernementales dans le secteur des mines et de l'énergie

L'Etat entend exercer son rôle de propriétaire du domaine minier, de promoteur de l'investissement et de régulateur de l'activité économique. En revanche, il entend se désengager des activités commerciales. Il poursuivra la démonopolisation des activités commerciales, en accroissant la contribution du capital privé à l'effort de développement du secteur.

II. Projet de loi sur les hydrocarbures

Le secteur des hydrocarbures représente 41 % du PIB en 2000, 77 % des recettes de l'Etat et 97 % des recettes d'exportation. L'Algérie dispose d'un vaste domaine minier, qui n'est exploré qu'à 20 %. Les réserves s'élèvent à 11 milliards de barils pour l'huile et 3 milliards de mètres cubes pour le gaz.

L'objectif des réformes est de renforcer les partenariats et d'augmenter le nombre d'opérateurs dans le secteur afin d'accroître encore le rythme des découvertes. 20 opérateurs étrangers opèrent désormais en Algérie, mais nous avons constaté un fléchissement des découvertes ces dernières années.

La loi sur les hydrocarbures vise à redynamiser le secteur, en suivant les principes fondamentaux suivants :

- ouverture de l'ensemble des activités à tout investisseur privé ou public ;
- abandon par la puissance publique de ses prérogatives en matière commerciale ;
- nouveau cadre institutionnel et légal.

Deux agences autonomes prendront en charge le rôle de propriétaire du domaine minier de l'Etat, précédemment assuré par la Sonatrach. La première est l'agence ALNAFT, qui a déjà signé huit contrats de recherche et/ou d'exploitation en 2001. La deuxième est l'autorité de régulation, qui veille d'une part à l'application de la réglementation en matière de tarification du transport et d'accès au réseau de Sonatrach, d'autre part au respect des règles techniques et environnementales. La Sonatrach, quant à elle, se concentre sur ses activités commerciales, en Algérie et à l'étranger. Elle sera traitée comme tout autre investisseur dans l'attribution des nouveaux contrats pétroliers et devra financer son développement sur ses propres ressources, sans garantie de l'Etat.

La durée de négociation des contrats a été considérablement raccourcie. Un régime fiscal attractif, transparent, facilement applicable et dégressif, encourage le développement des découvertes de taille modeste et la prospection de zones jusqu'ici inexploitées.

III. Le projet de loi sur l'électricité

C'est actuellement l'entreprise Sonelgaz qui a le monopole de la production, du transport et de la distribution d'électricité. Le plan de développement prévoit des investissements de 12 milliards de dollars, que l'Etat ne peut assumer : la loi prévoit le recours à l'investissement privé.

Dans le secteur de l'électricité et du gaz, les principes de la réforme sont :

- l'introduction de la concurrence dans la production et la distribution d'électricité ;
- un cadre législatif et réglementaire stable et incitatif ;
- le maintien de la péréquation nationale en matière de tarification pour les clients non éligibles ;
- le maintien du rôle de l'Etat comme responsable du service public.

La loi instaure la liberté des transactions entre les clients éligibles et les producteurs et prévoit la création d'une autorité indépendante de régulation, dont les missions seront de favoriser la concurrence et la transparence, de surveiller le respect des lois et règlements par les opérateurs et de conseiller les pouvoirs publics pour l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz.

IV. La loi sur les mines

On y retrouve le principe déjà développé d'une clarification des rôles entre l'Etat et les opérateurs industriels. Tous les investisseurs auront un accès égal aux titres miniers, quelle que soit leur nature. Une série d'encouragements est prévue et le développement durable est par ailleurs pris en considération.

Le développement du secteur privé

Omar RAMDANE,
Président du Forum des Entrepreneurs d'Algérie

I. Historique

L'importance du secteur privé en Algérie est souvent méconnue. Cette perception inexacte trouve sans doute son origine dans les relations commerciales qui ont prévalu, des décennies durant, entre des agents économiques étrangers et les entreprises publiques algériennes. Depuis 1998, le secteur privé a dépassé le secteur public. En 2000, il représente 55 % de la valeur ajoutée, hors hydrocarbures. C'est à partir de 1970 que le secteur privé avait commencé à régresser, pour atteindre 41 % de la valeur ajoutée. A l'époque, le secteur privé était à peine toléré... En 1979, la contribution du secteur privé dans la valeur ajoutée tombe à 37 %. Une base industrielle puissante est créée à cette époque, financée par les recettes pétrolières, l'endettement externe et la création monétaire. C'est seulement en 1982 que l'on accorde au secteur privé un rôle complémentaire au secteur public, dans les activités aval de transformation et de distribution. Le secteur privé n'est cependant pas autorisé à investir plus de 35 millions de francs. En 1993, toutes les activités sont ouvertes au secteur privé, sans plafond d'investissement. Mais cette liberté toute nouvelle coïncide avec une crise de liquidités sans précédent. Dès 1995, à la faveur de la stabilisation des grands équilibres financiers, l'entrepreneur privé dispose enfin de tous les instruments de gestion de son entreprise, et le secteur peut dès lors prendre son envol.

II. Etat des lieux

Les PME privées se répartissent en cinq grands secteurs. Le transport et le commerce ne représentent que 10 % des entreprises de plus de 10 personnes. Le secteur privé réalise un chiffre d'affaires de 12 milliards de dollars. Sa contribution à la valeur ajoutée atteint 55 % à la fin de l'année 2000. Alors que le secteur public était dominant dans pratiquement tous les secteurs jusqu'en 1989, il ne domine plus aujourd'hui que la sidérurgie et la mécanique. Plus de 43 000 projets d'investissements privés ont été recensés depuis 1993, dont 37 % dans l'industrie. Signalons que plus de 7 000 projets sont destinés à des expansions de capacités, pour un montant de 7 milliards de dollars.

Le secteur privé connaît une croissance de 6% à 8% depuis cinq à six ans, avec des pics à 11 % pour l'agroalimentaire et à 20 % pour l'électronique en 2000. Il va sans doute connaître un essor considérable à la faveur du vaste programme de privatisation annoncé ce matin. Cela dit, le secteur privé ne possède pas les capacités suffisantes pour absorber seul les actifs du secteur public. Il éprouve donc quelque inquiétude à la perspective de l'ouverture totale du marché national. Dans le même temps, des opportunités de partenariat se font jour dans tous les secteurs d'activité : je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de pays qui soient actuellement aussi ouverts aux partenariats avec l'étranger. Si les produits français bénéficient encore de l'habitude des consommateurs algériens d'acheter "made in France", cette habitude pourrait évoluer. Les entreprises françaises doivent désormais penser à établir une relation plus qualitative avec leurs clients algériens. Le Forum des Entrepreneurs est prêt, à cet égard, à favoriser les rapprochements entre entrepreneurs français et algériens.

L'évolution du secteur bancaire

**EI-Hachemi MEGHAOUI,
Président-directeur général, Crédit Populaire d'Algérie**

I. Historique de l'évolution du secteur bancaire

Avant la mise en œuvre des réformes, le secteur bancaire algérien était constitué, outre la Banque centrale, de cinq banques publiques issues de la nationalisation des banques françaises en 1986, d'une banque d'investissement et d'une caisse d'épargne. Les banques étaient spécialisées par secteur d'activité et développaient des instruments financiers favorisant la mise en œuvre des orientations de l'Etat.

Le financement de l'économie était fondé sur l'épargne budgétaire, la mobilisation de l'épargne domestique ne constituant pas une priorité pour les banques. Le secteur privé, quant à lui, n'occupait qu'une part marginale dans le portefeuille des banques. Toutefois, il a permis aux banques de conserver un certain professionnalisme dans les métiers de banque universelle.

La crise des années 80 a renforcé les contraintes budgétaires et mis en évidence la confusion des rôles, conduisant l'Etat à entamer son désengagement du financement de l'économie. L'objectif était de sortir de la crise du financement par l'endettement et de rétablir les grands équilibres macro-économiques.

Dans le secteur bancaire, les premiers effets significatifs de cette nouvelle politique se sont manifestés par la transformation des banques publiques, dès 1989, en sociétés par actions, soumises aux règles du code du commerce. Mais c'est la loi de 1990 sur la monnaie et le crédit qui va constituer le fondement de nouveau système financier algérien et annoncer le début d'un processus de déréglementation très profond.

Ces transformations ont été appuyées, dès 1991, par la mise en œuvre d'un programme global d'assainissement et de restructuration du secteur industriel public, qui s'est traduit par l'assainissement des portefeuilles des banques.

Parallèlement à ce processus, les banques publiques ont fait l'objet d'audits institutionnels réalisés par des cabinets étrangers de référence. Dès 1993, les banques ont engagé des projets importants pour refondre leurs systèmes informatiques ou adapter leurs activités aux nouvelles exigences du marché. Ce programme n'a pas pu être mené à bien dans les délais prévus, notamment du fait des difficultés rencontrées pour le recours à l'aide de conseils extérieurs.

L'année 1991 a marqué quant à elle un tournant décisif dans la libéralisation du commerce extérieur en Algérie.

L'ensemble de ces évolutions ont été consacrées en 1994 par l'institution de la convertibilité commerciale du dinar, grâce aux effets du rééchelonnement de la dette extérieure algérienne.

Le programme de stand-by et d'ajustements structurels réalisé en 1994 et 1995 avec la Banque mondiale a lui aussi donné de bons résultats : inflation très faible, dégagement d'excédents budgétaires, accroissement considérable des réserves de change, stabilisation des taux de change, taux de réescompte ramené de 15 % à 6 % en quelques années, passage du ratio de service de la dette sous la barre des 20 %.

A partir de 1996 a été mis en place le cadre institutionnel nécessaire à la mise en place d'un marché de capitaux. La bourse des valeurs mobilières, bien qu'embryonnaire, est opérationnelle depuis septembre 1999. Cette bourse ne peut connaître une dynamique sérieuse qu'avec l'accélération du processus de privatisation des entreprises publiques et l'entrée en bourse, déjà annoncée, de quelques entreprises privées majeures.

II. Situation actuelle et perspectives

Aujourd'hui, le système algérien compte 20 banques commerciales aux côtés de la Banque centrale, trois bureaux de représentation de grandes banques internationales, une bourse des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, trois caisses d'assurance-crédit, une société de refinancement hypothécaire... Les 1200 agences des réseaux bancaires restent toutefois dominées par les banques publiques à hauteur de 99 %. L'intervention des banques dans le financement des activités économiques a évolué de manière significative : elles assument aujourd'hui des activités de type universel.

Le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La modernisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. Le plan de relance de l'économie et de privatisation offre en outre d'autres opportunités, notamment dans l'ingénierie financière, le montage financier des grands projets et le développement de financement de type *leasing* ou capital-risque. Je précise que la Banque d'Algérie a récemment publié des textes qui garantissent les droits des investisseurs étrangers en Algérie, comme la liberté de transfert des produits en cas de désinvestissement.

Le secteur public dispose aujourd'hui d'un réseau important, de la connaissance des métiers classiques de banque, d'un personnel formé. Les banques étrangères qui souhaiteraient investir en Algérie et apporter une technologie moderne pourraient sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes.

Débat

Samir HAMOUDA, avocat conseil, Aventis Pharma

La centrale des risques présentera-t-elle toutes les garanties de fiabilité ?

De la salle

Quels changements va induire le passage à l'euro ? Ne va-t-il pas entraîner une stratégie multilatérale avec la France comme moteur ?

Jean de MAISTRE, directeur général CMA-CGM

Des priorités ont-elles été fixées, en termes de secteurs et de délais concernant le programme de privatisation ? Les nouvelles structures SGP sont-elles déjà opérationnelles ?

De la salle

Qu'en est-il de la protection des investissements nationaux dans certains secteurs, comme la pharmacie ? Ne sont-ils pas menacés par l'ouverture des frontières ?

De la salle

J'ai retenu que les produits hors hydrocarbures ne représentent pas plus de 3 % des exportations algériennes mais sont appelés à se développer. Les discussions concernant les contingentements avec la France et l'UE avancent-elles ?

De la salle

Depuis que notre magazine est installé en France, nous souffrons beaucoup du problème des transferts de fonds d'un pays à l'autre, qui peuvent prendre deux mois. Les délais seront-ils raccourcis ?

Mourad MEDELICI

Les mesures contingentaires qui limitent les exportations avec l'Europe font en effet l'objet de négociations.

S'agissant de la production de médicaments, il n'existe pas à proprement parler de dispositifs de protection. Mais nous avons mis en place des dispositifs d'ordre budgétaire qui permettront aux entreprises nationales d'être soutenues, si nécessaire.

Quant à l'euro, je vous ferai la réponse suivante : nos hydrocarbures nous sont payés en dollars. Cela dit, nous réalisons 65 % de nos importations depuis la zone euro. Pour l'heure, la vente de nos hydrocarbures en euros n'est pas à l'ordre du jour.

Younès BENAÏSSA

Il n'y a pas de priorités fixées pour les privatisations : nous procédons au fur et à mesure des contacts qui sont pris. Je vous invite à entrer en relation avec le Ministère, qui vous fournira tous les contacts nécessaires pour lancer des opérations de ce type.

El-Hachemi MEGHAOUI

Les réserves de change vont-elles être gérées en euros ? Ce sera à la Banque d'Algérie de le décider, en fonction de l'état de la concurrence. S'agissant des contrats commerciaux, elle a donné instruction de transformer tous les contrats conclus avec les pays de la zone euro, y compris les contrats déjà signés. L'euro simplifiera la vie du secteur bancaire commerciale, qui aura ainsi une douzaine de devises en moins à gérer.

S'agissant de la centrale des risques, nous avons une centrale déclarative des engagements jusqu'à 2 milliards de dinars. Le problème est qu'elle souffre d'un retard de deux à trois mois, du fait de l'insuffisance des réseaux de transmission de données.

En revanche, les transferts de fonds entre les banques algériennes et leurs correspondants étrangers ne prennent pas plus de quelques secondes, puisqu'ils transitent par le réseau SWIFT. C'est une fois en Algérie que l'information ralentit, dans la mesure où elle doit être transmise par courrier.

Les relations commerciales franco-algériennes et les outils de la coopération

Jacques DUMASY,
Chef de la Mission économique et financière française à Alger

I. Les relations commerciales entre la France et l'Algérie

1. Les échanges commerciaux

Depuis 1996, les échanges commerciaux entre la France et l'Algérie ont connu une progression très importante, passant de 21,4 milliards de francs en 1996 à 35,3 milliards de francs en l'an 2000. Durant la même période, nos exportations ont progressé de 50 %, à 19 milliards de francs. Nos importations ont quant à elles progressé de 87 %, à 16 milliards de francs. Il convient néanmoins de préciser que cet accroissement est lié, pour l'essentiel, à la progression des prix des hydrocarbures. Cela dit, nos échanges sont en croissance depuis 1999, et ce au bénéfice des deux parties : nous allons vers un commerce équilibré. Les prévisions pour 2001 font d'ailleurs état d'une nouvelle progression des exportations françaises de 30 % et des importations de produits algériens de 50 %.

Examinons maintenant la part de marché de la France au regard de ses deux principaux concurrents, les Etats-Unis et l'Italie. Elle a évolué, depuis 1996, dans une fourchette de 22 % à 26 %, et est en hausse sensible ces dernières années. La part de marché américaine est au contraire en recul et est en passe d'être dépassée par la part de marché italienne.

Nos exportations sur l'Algérie sont bien proportionnées, puisque harmonieusement réparties en cinq postes principaux : les biens d'équipement, l'industrie automobile, l'agroalimentaire, les biens de consommation, les biens intermédiaires (par ordre d'importance décroissant). Cette répartition constitue un gage de stabilité pour le futur. Ce sont les véhicules automobiles qui constituent les premiers produits exportés (16 %), devant les produits pharmaceutiques (11 %), les produits laitiers, les céréales et les équipements pour automobiles. On trouve ensuite toute une série de produits industriels.

Après une période de stagnation due aux problèmes que rencontrait l'Algérie, elle redevient aujourd'hui une destination prisée pour les grands contrats, avec 566 millions d'euros en 2000 et déjà près de 400 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'année 2001.

2. Les investissements

La situation des investissements est nettement moins bonne, du fait de l'absence de système d'accueil des investissements en Algérie. Ils sont néanmoins promis à un fort développement, notamment dans deux grands secteurs :

- les hydrocarbures (exploitation et exploration), qui représentent déjà 1,5 milliard de dollars (avec des entreprises comme Total FinaElf et Gaz de France) ;
- un ensemble de secteurs comme la pharmacie, la chimie (Henkel France dans les détergents), les transports, l'agroalimentaire ou encore la banque.

II. Les outils de la coopération

Tous les outils de la coopération sont disponibles en Algérie. Le ministère des Affaires étrangères consacre un budget annuel de 100 millions de francs à l'assistance technique et à la coopération culturelle. Les grandes villes françaises et les régions mettent en place des systèmes de coopération décentralisée. J'ajoute que toutes les grandes banques de développement et les programmes européens déversent sur l'Algérie des montants très importants.

L'opinion de la Coface

**François de RICOLFIS,
Directeur Moyen Terme, Coface**

La Coface intervient en Algérie sous forme d'assurance-crédit court terme pour les biens de consommation, d'assurance-crédit moyen terme, d'assurance investissement (Henkel) et d'assurance construction.

Quelle est notre appréciation du risque pays ? Nous en tirons deux types de conséquences, d'abord sur le montant des primes, ensuite sur les capacités. Sur ce dernier volet, on peut être raisonnablement optimiste : les volumes sont importants. L'Algérie connaît une période de croissance économique, est en train de restructurer sa dette et a réduit sa sensibilité aux fluctuations du baril : autant d'excellentes nouvelles !

- **les garanties court terme**

L'Algérie est le premier encours porté par la Coface hors OCDE. Depuis quelques années, nous prenons des risques en direct sur les acheteurs privés, avec un certain succès.

- **les garanties moyen terme**

L'Algérie constitue le 5^{ème} encours moyen terme de la Coface. En 2000, ce pays apparaît même au 2ème rang des nouvelles promesses, mais seulement au 6^{ème} rang des contrats notifiés. La Coface est toujours le premier assureur-crédit en Algérie, avec 35 % des encours existants, devant les Etats-Unis, et la première place sur les nouveaux flux.

- **évolution des prises en garantie**

Traditionnellement, nous travaillions beaucoup sur le secteur public, en particulier pétrolier, avec une garantie bancaire et une forte coloration administrative. Depuis quelques années, nos prises en garantie deviennent plus coopératives : nous nous associons avec d'autres assureurs-crédit pour monter des schémas multisources. Nous sommes l'un des deux assureurs-crédit à accepter la prise de risque directe sur Sonatrach, sans garantie bancaire. J'ajoute que nous développons les opérations sur acheteurs privés, avec garantie bancaire, notamment dans les secteurs de la construction et de l'agroalimentaire. Enfin, on a vu apparaître, pour les très gros projets, des schémas de concession et de financement de projets, pour lesquels nous avons aussi à faire valoir des capacités d'évaluation et de prise de risque.

En conclusion, notre politique d'engagement se veut très adaptable, et pourrait évoluer significativement en fonction des avancées législatives et réglementaires que nous constaterons sur le terrain.

Le Groupe sénatorial d'amitié
France-Algérie

I – COMPOSITION DU GROUPE SÉNATORIAL :

Le groupe et son Bureau sont en instance de renouvellement.

Président : M. Claude ESTIER (Soc)

Vice-présidents :

Mme Danielle BIDARD-REYDET	(CRC)
M. Auguste CAZALET	(RPR)
M. Marcel VIDAL	(Soc)
M. Xavier de VILLEPIN	(UC)

Secrétaires :

M. Bertrand AUBAN	(Soc)
Mme Paulette BRISEPIERRE	(RPR)
M. Jean-Marie POIRIER	(UC)

Membres du Bureau :

M. Paul LORIDANT	(CRC)
M. Serge MATHIEU	(RI)
Mme Danielle POURTAUD	(Soc)

Membres :

M. Jean-Yves AUTEXIER	(CRC)
M. Pierre BIARNES	(CRC)
Mme Yolande BOYER	(Soc)
M. Robert BRET	(CRC)
M. Charles CECCALDI-REYNAUD	(RPR)
M. Gilbert CHABROUX	(Soc)
M. Jacques CHAUMONT	(RPR)
M. Marcel DEBARGE	(Soc)
M. Jean-Pierre DEMERLIAT	(Soc)
M. Rodolphe DÉSIÉ	(RDSE-Ratt.)
M. André FERRAND	(RI)
M. Adrien GOUTEYRON	(RPR)
M. Daniel HOFFEL	(UC)
M. André LEJEUNE	(Soc)
Mme Hélène LUC	(CRC)
M. Jacques MAHEAS	(Soc)
M. Gérard MIQUEL	(Soc)
M. Jean-Marc PASTOR	(Soc)
M. Michel PELCHAT	(RI)
M. Guy PENNE	(Soc)
M. Jean-Claude PEYRONNET	(Soc)
M. Yvan RENAR	(CRC)

Secrétaire exécutif :

Mme Sylvie NAT

Tél. : 01.42.34.20.55

Fax : 01.42.34.20.76
Courrier électronique : s.nat@senat.fr

II – ROLE ET ACTIVITÉ DU GROUPE SÉNATORIAL D'AMITIÉ

Depuis de nombreuses années, les incertitudes de la situation politique algérienne n'ont pas permis d'organiser, comme cela avait été le cas, en 1988 et 1989, des échanges de délégations parlementaires entre les deux pays. Un projet en ce sens, qui devait déboucher en 2001, a ainsi dû être reporté.

En revanche, le groupe d'amitié tient régulièrement des réunions de travail avec des responsables politiques algériens. Il a, en outre, organisé en mai 2000 un dîner en l'honneur de M. Bachir Boumaza, président du Conseil de la Nation (Sénat) d'Algérie, à l'occasion de sa venue à Paris. Il a aussi été présent lors de la visite d'Etat du président Abdelaziz Bouteflika, également accueilli au Sénat par M. le président Poncelet au mois de juin 2000.

Colloque organisé sous l'égide du Groupe sénatorial d'amitié France-Algérie
par la Direction des Relations internationales du Sénat
et la Direction « Evénements et prospective marchés » du C.F.C.E.
Pour toute information sur les colloques Sénat-CFCE, vous pouvez contacter
le Service des Relations internationales du Sénat :
M. Marc LE DORH, Administrateur des services du Sénat
Tél : 01.42.34.30.52 - Fax : 01.42.34.27.99 - Courrier électronique : m.ledorh@senat.fr
ou consulter le site internet du Sénat : www.senat.fr/international

Synthèse réalisée en temps réel par Ubiquis Reporting (ex-Hors Ligne)
Tél. 01 44 14 15 00
www.ubiquis-reporting.com